

## Italie – Carnaval de Viareggio

Logement en hôtel 3\*\*\*

du 15 au 18 février 2025 – 4 jours / 3 nuits

A partir de 485 € / personne

Base 40 personnes



### LES POINTS FORTS :

**Séjour en pension complète boissons incluses**

**Défilé de chars allégoriques, les plus grands du monde**

**Places assises en tribune, musée du carnaval**

**Visite guidées de Pise et Lucca**

### J1: VOTRE VILLE / COTE DE LA VERSILIA

Départ en direction de l'Italie : la Riviera italienne, Gênes – Déjeuner libre en cours de route – Arrivée sur la Côte de la Versilia – Installation à l'hôtel – Dîner et logement.

### J2: VIAREGGIO / CARNAVAL

Petit déjeuner – Départ pour **Viareggio**, la plus élégante des villes balnéaires de la Versilia, avec sa plage de sable et ses jolies villas colorées, style liberty, ses rues commerçantes aux boutiques élégantes, ses belles places et sa promenade de bord de mer – Visite du **musée du carnaval** – Déjeuner – L'après-midi, vous assisterez au **défilé du Carnaval** considéré comme l'un des plus importants d'Italie et d'Europe grâce à ses chars allégoriques plus ou moins grands et sur lesquels trônent d'énormes caricatures d'hommes célèbres en carton-pâte et bâtons de fer recyclés. Les chars longent la Viale Regina Margherita, la célèbre promenade du bord de mer – Retour à l'hôtel – Dîner et logement.

### J3: PISE / LUCCA

Petit-déjeuner – Départ pour **Pise** et **visite guidée de la célèbre Place des Miracles** où se trouvent le baptistère, mélange de roman pisan et de gothique, le Duomo, construction somptueuse et la Tour Penchée à la fois clocher et beffroi de 58m de haut en marbre blanc (entrées au Baptistère et à la Cathédrale de Pise incluses) – Puis route vers **Lucca** et déjeuner au restaurant – L'après-midi, **visite guidée de la ville** : agréable promenade guidée le long des fameux remparts du XVe siècle pour ensuite arriver au ravissant centre historique, un véritable joyau à l'italienne : la cathédrale du XIIIe siècle qui San Michele, l'amphithéâtre romain – Retour à l'hôtel avec

un **arrêt à Montecarlo pour une dégustation de vin** – Dîner et logement.

### J4 : RETOUR DANS VOTRE REGION

Petit déjeuner et départ en direction de la France – **Déjeuner libre** – Arrivée en fin de journée dans votre ville de départ.

### NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme

L'hébergement en hôtel 3\*\*\*

La pension complète du dîner du J1 au petit déjeuner du J4

Les boissons aux dîners 1/4 vin et 1/2 eau

Les visites guidées de Pise en 1/2 journée et de Lucca en 1/2 journée

Les places assises en tribune pour le carnaval de Viareggio

L'entrée au musée du carnaval

La dégustation de vin à Montecarlo

Les audiophones pour les visites guidées

Les taxes

Les assurance assistance / rapatriement / annulation / bagages et interruption de séjour

### NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 80 € (nombre limité, nous consulter)

Les déjeuners des Jours 1 et 4

Les boissons autres que celles mentionnées

Les dépenses personnelles et les pourboires

En partenariat avec



## CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

### Applicables par notre partenaire SUMIAN EVASION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

**Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit:**

Plus de 30 jours avant le départ : 30 € / personne + le montant de l'assurance - NON remboursable  
Entre 30 et 21 jours : 25% du prix  
Entre 20 et 8 jours : 50% du prix  
Entre 7 et 2 jours : 75 % du prix  
Moins de 2 jours avant le départ : 100% du prix

Assurance Annulation incluse : 10 €

Une Franchise est retenue par l'Assurance selon le montant du voyage.

Assurance assistance-rapatriement Assurever contrat n° 7334

Assurance annulation-bagages Assurever contrat n° 21126

**En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.**

**En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre**

### ASSURANCE ANNULATION

**individuelle pour la personne restante.**

**ASSUREVER** assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise de 15€ par personne, de la prime d'assurance ainsi que des frais de visa indiqués dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».

De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

### PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.

L'obligation d'ordre professionnel.

La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité.

Un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation, un typhon, un ouragan, un cyclone ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N 82600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance)

Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif de l'alcool ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas hospitalisation supérieure à 3 jours.

Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du contrat. Les annulations résultant d'examen périodiques de contrôle et d'observation.

## CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne jusqu'à 7 jours du départ à une personne remplissant les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais de cession.

## ASSURANCE ASSISTANCE RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sumian Evasion vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **ASSUREVER** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,

Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;

Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;

etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .

## ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de **l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation »** de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédant le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température

Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement

Etc.

Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyageur dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .